

**COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL**  
**10 PLACE SAINT-ROBERT**  
**43260 SAINT-JULIEN-CHAPTEUIL**

**N° 2026. 065**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de la convocation : 27/05/2026

Membres en exercice : 43 | Présents : 36 | Votants : 40 | Abstentions : 0 | Contre : 0 | Pour : 40

**SÉANCE du 4 juin 2026**

L'an deux mille vingt-six, jeudi 4 juin à 20 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Fay-sur-Lignon, sous la présidence de Jean-Marc FARGIER.

**Membres présents** : Serge VILLARD, Aymeric ROUDIL, Jean-Jacques LASHERMES, Joël DEVIDAL, Rémi LANGLOIS, Catherine BOYER, Hervé ROMIEU, Jean-Marc FARGIER, Jessy LECREUX, Raphaël BONNET, Marlène JOUVE, Stéphane SAGUETON, Thierry DEFAY, Émilie ARSAC, Aristide GNAMBODOE, Michel ARCIS, Laure JOURDAN, Fabien CHABANNES, Christine GALLAND, Fabrice PRADIER, Philippe BRUN, Jean Luc CHAMBON, Chantal GUENARD, GENTES Laurent, Olivier ALLEMAND, Jean-Pierre SABATIER, Manuela DA COSTA FERNANDES, Philippe DELABRE, André DEFAY, Michel ALLIBERT, Béatrice LYOTARD, François JOLY, Emmanuel MASSON, Jean CHAMBON, Florence JULIEN , Serge FLECHET

**Procuration de** : Nicolas BOYER à Michel ALLIBERT, Isabelle ROCHE à Raphaël BONNET, Raymond Abrial à Florence JULIEN, Jérôme ANDRE à Stéphane SAGUETON

**Secrétaire de séance** : Rémi LANGLOIS

**OBJET** : Adoption du règlement budgétaire et financier

Dans le cadre du passage à la M57 et à la suite du renouvellement des conseils communautaires, il convient d'adopter un règlement financier et budgétaire dont le projet est annexé à la présente délibération.

Ses objectifs :

- Décrire les procédures de la collectivité, les faire connaître avec exactitude et se donner pour objectif de les suivre le plus précisément possible
- Créer un référentiel commun et une culture de gestion dans la collectivité
- Rappeler les normes et respecter le principe de permanence des méthodes

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

- Permettre la gestion pluriannuelle des crédits au travers des AP (autorisation de programme) et les CP (crédits de paiement)
- Acter le principe de fongibilité des crédits en fonctionnement et en Investissement

Après en avoir délibéré le conseil communautaire

- ADOPTE le règlement financier et budgétaire de la communauté de communes,
- AUTORISE le président à signer le règlement et tout document s'y rapportant.

Le Président, **Jean-Marc FARGIER**

